Inscription sur les listes électorales

Complétez le formulaire en ligne en cliquant ici.

Une fois rempli, la ville de Ploërmel procèdera aux vérifications d'usage et vous expédiera directement et gratuitement le récépissé d'inscription à votre domicile par courrier.

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales :

- **L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si vous résidiez à Ploërmel lorsque vous avez été recensé pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**. Vous devez recevoir un courrier vous informant de votre inscription. Les fichiers permettant cette inscription pouvant toutefois être incomplets et sans réception de ce courrier, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie pour vérification et inscription.
- En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour ou du second tour de scrutin,
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les **listes complémentaires** mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes),
- jouir de ses droits civils et politiques.

Les pièces à fournir sont :

- une pièce d'identité récente (carte nationale d'identité, passeport en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande).
- un justificatif de domicile de moins de trois mois ou de résidence de moins de trois mois qui doit prouver la résidence dans la commune depuis au moins 6 mois,

Pour s'inscrire, trois possibilités

- **Inscrivez-vous en ligne**, sans vous déplacer, avec les e-démarches : vous devrez joindre les pièces à fournir indiquées ci-dessus numérisées et le recto-verso pour les CNI.
- **Présentez-vous en mairie de Ploërmel,** muni(e) d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport récents (en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans) et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Par courrier postal**, il suffit de télécharger le formulaire accessible ci-dessous, le remplir et le renvoyer à la

mairie, accompagné d'une photocopie lisible des pièces justificatives mentionnées ci-dessus.
Formulaire Cerfa n°12669*02 "Citoyens français"

Votre changement d'adresse à Ploërmel

Votre changement d'adresse n'étant pas connu de la mairie, vous risquez d'être radié(e) d'office des listes électorales. Vous devez signaler votre nouvelle adresse avant le 6ème vendredi précédent le scrutin. **En savoir plus sur le changement d'adresse.**

La démarche est exactement la même que pour une inscription sur les listes électorales et avec les mêmes justificatifs.

La carte électorale

Suite à chaque inscription ou changement d'adresse sur les listes électorales, vous recevrez votre carte d'électeur avant la date du scrutin. La carte est gratuite.

En cas de perte ou de vol, seule une attestation d'inscription sera délivrée à votre demande.

Pour voter le jour du scrutin

Rendez-vous dans votre bureau de vote, muni(e) de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport (même périmés) et de votre carte électorale sur laquelle figurent le nom et le numéro de votre bureau de vote. **Même si elle n'est pas obligatoire pour voter, elle vous fera gagner du temps.**

Si vous ne pouvez pas venir voter le jour du scrutin, vous pouvez **établir une procuration à l'attention de la personne de votre choix.**

Les inscriptions se font à tout moment de l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi précédent le 1er tour de scrutin.
Le service élection d'une mairie ne disposant pas de fichier commun aux services des impôts ou autres, les changements d'adresse, de nom de famille (en cas de mariage) ne sont pas connus. Nous vous remercions de nous prévenir de toutes modifications.

CONTACT

CITOYEN

Service Population et citoyenneté
Place de l'hôtel de ville
56800 Ploërmel
Tél.: 02 97 73 20 73

Vue plan

VILLE DE PLOËRMEL
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE
56800 PLOËRMEL

HORAIRES D'OUVERTURE
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30
fermé les samedis

Tél. : 02 97 73 20 73

CONTACTEZ-NOUS

CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ